

Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus – **Sos Disparus**

Collectif	المفقودون DISPARUS
des	ون DISPARU المفقودون
familles	المفقودون DISPARU الأسرة
de	ت DISPARUES المفقودون
disparu(e)s	ال DISPARUS المفقودون
en	ت DISPARUS المفقودون
Algérie	المفقودون DISPARUS

REVUE DE PRESSE

Janvier 2018

Table des matières

Algérie-Focus, 03.08.2018, Justice/Des militants poursuivis en justice à cause des événements de Ghardaia,	3
Liberté, 04.01.2018, MORT EN DÉTENTION DU JEUNE ABDELKADER BOUDERBALA À MALAGA (ESPAGNE), La famille de la victime réclame le rapatriement du corps.....	4
Algérie-focus, 04.01.2018, Médecins résidents passés à tabac / Le syndicat autonome des enseignants chercheurs se solidarise.....	6
Tsa-Algérie, 05.01.2017, Mort d'un Algérien en Espagne : l'avocate "surprise" du classement de l'affaire	7
El watan, 06.01.2018, Affaire du décès du jeune harrag algérien, La justice espagnole soupçonnée d'être «expéditive»,	8
Liberté, 07.01.2018, AMNESTY INERNATIONAL, L'ONG peine à exercer ses activités à Béjaïa,	9
El watan, 07.01.2018, Interdiction des marches et «gestion démocratique des foules», Une politique anticonstitutionnelle,.....	10
Le soir, 07.01.2018, Actualités : DÉPÔT DE PLAINTES POUR «AGRESSION» ET RASSEMBLEMENT À ORAN, Radicalisation chez les résidents	12
El watan, 08.01.2018, Répression des médecins résidents et atteintes aux libertés, Ahmed Ouyahia interpellé par un député du RCD.....	13
Liberté, 08.01.2018, ALERTE SUR SON ÉTAT DE SANTÉ, Le général Hassan risque de mourir en prison.....	15
El watan, 08.01.2018, Me Mokrane Aït Larbi met en garde les autorités judiciaires, «Le général Hassan risque de mourir dans sa cellule...»	16
El watan, 08.01.2018, Le doyen des défenseurs des droits de l'homme fêtera son 97 ^e anniversaire, Une délégation des familles des disparus rend hommage à Ali Yahia abdenmour	19
El watan, 08.01.2018, Interdiction des manifestations et répression des médecins résidents, Le CNDH désavoue les autorités	20
El watan, 10.01.2018, Hammoudi Fateh. Syndicaliste et membre de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (Tlemcen), «Qu'on cesse de réprimer les libertés individuelles et collectives !».....	21

El watan, 11.01.2018, Abdelouahab Fersaoui, président de Raj, «Les enfants subsahariens ont le droit à la scolarité dans les écoles algériennes»	23
Algérie-patriotique, 14.01.2018, La LADDH réclame l'amendement de la loi des associations	25
El watan, 14.01.2018, Le procès des militants du parti à Ghardaïa aura lieu le 18 janvier, Les parlementaires du FFS interpellent Tayeb Louh	26
Liberté, 14.01.2018, Rencontre-débat sur la loi sur les associations à Bejaïa, La Laddh plaide pour le régime déclaratif	27
Le courrier-d'Algérie, 14.01.2018, Le ministre menace de sanctions et les enseignants recourent à la Justice internationale / Hadjar-CNES : le clash !	29
Liberté, 16.01.2018, Ils sont traduits en justice à Ghardaïa, La Laddh dénonce un acharnement contre les militants	30
Le courrier-d'Algérie, 17.01.2018, 3000 naissances hors mariage par an en Algérie : Le CNDH veut rendre le test ADN obligatoire	32
Le courrier-d'Algérie, 18.01.2018, Le ministre de l'Intérieur, Noureddine Bédoui, à Bentalha : «L'État ne laissera tomber ni les Gardes communaux ni les Patriotes !»	34
Algérie-focus, 18.01.2018, Répression des militants de la cause amazighe en 1980 / Ouyahia évoque une erreur et encense Bouteflika	35
El watan, 19.01.2018, Les militants du FFS poursuivis à Ghardaïa acquittés par la justice	37
Liberté, 20.01.2018, Droits de l'Homme et gestion de la crise migratoire, Human Rights Watch critique la politique européenne	38
Liberté, 20.01.2018, Dans son rapport mondial 2018 sur les droits de l'Homme, Human Rights Watch épingle l'Algérie	40
Le courrier-d'Algérie, 23.01.2018, Ils appellent à un sit-in national à Alger : Les médecins résidents mettent la pression	42
Liberté, 23.01.2018, Ils se donnent rendez-vous au CHU Mustapha-pacha, Sit-in non-stop des médecins résidents aujourd'hui à Alger	44
Huffpostmaghreb, 23.01.2018, Les forces de sécurité empêchent les médecins résidents de rallier leur rassemblement à Alger	46
Algérie-part, 23.01.2018, "Nous n'avons pas peur" : imposante marche des Médecins Résidents au CHU Mustapha Bacha à Alger	47
El watan, 23.01.2018, Des médecins résidents empêchés de se rendre à Alger	48
Liberté, 23.01.2018, Meziane Malek, coordinateur national des retraités et radiés de l'ANP, "La radicalisation du mouvement n'est pas à écarter"	49

Algérie-focus, 24.01.2018, Justice/Le tribunal de Bir Mourad Rais à Alger juge illégal la grève des médecins résidents	50
Le monde, 28.01.2018, Migrants : deux femmes meurent en Méditerranée, de nombreux disparus	51

Algérie-Focus, 03.08.2018, Justice/Des militants poursuivis en justice à cause des événements de Ghardaia,



Des militants, dont certains appartenant au Mouvement démocratique et Social (MDS), sont poursuivis en justice par le tribunal de Ghardaia pour «attroupement non armée et atteinte à une institution républicaine». Il s'agit du coordinateur du MDS, Hamid Ferhi, le porte-parole du même parti, Fethi Ghares ainsi que des deux activistes Ahmed Mansari et Abdelkader Kherba. Le militant Kader Affak, qui a répercuté l'information, a indiqué sur son profil «facebook» que les faits remontent à deux ans lorsque ces quatre «mis en cause» se sont déplacés à Ghardaia pour organiser un rassemblement en soutien à maître Salah Debouz. Ce dernier, qui était l'avocat de Kamel Eddine Fekhar, en prison depuis plusieurs mois au moment des faits, était poursuivi en justice en raison de la campagne qu'il menait pour dénoncer les conditions de détention de son client. L'avocat avait même initié, au mois d'avril 2017, une marche qui l'a mené d'Alger vers Ghardaia. Fekhar a été arrêté durant l'été 2015, suite aux événements qu'a connus cette ville durant la même année. Il a été poursuivi pour entre autre «atteinte à la sûreté de l'Etat» et «incitation à la violence et à la haine». Il n'a été jugé qu'au mois de mai 2017, après 23 mois de détention sans procès. La justice l'avait condamné à deux ans de prison ferme. Fekhar a été libéré le 16 juillet 2017.

Elyas Nour

Liberté, 04.01.2018, MORT EN DÉTENTION DU JEUNE ABDELKADER BOUDERBALA À MALAGA (ESPAGNE), La famille de la victime réclame le rapatriement du corps



L'affaire de la mort d'Abdelkader Bouderbala, 37 ans, originaire de Hadjadj dans la wilaya de Mostaganem, au centre de rétention de Archidona à Malaga en Espagne dans des conditions suspectes, après la diffusion d'une vidéo montrant un policier espagnol tabassant le jeune, a provoqué un véritable tollé sur les réseaux sociaux.

Le jeune a été trouvé mort vendredi dernier dans sa cellule, selon le communiqué de la police espagnole. "Le cadavre a été découvert dans ce centre provisoire par les fonctionnaires dans la chambre individuelle, selon la police qui a tenté de le réanimer", indique-t-on. La presse ibérique s'est rapidement emparée de l'affaire et a tenté de dédouaner la police. La victime est un harrag originaire de la wilaya de Mostaganem et a été intercepté au mois de novembre au large des côtes sud de la Péninsule ibérique et mis en détention parmi les 500 émigrés clandestins.

Les associations locales de solidarité avec les migrants ont averti qu'Archidona n'était pas un endroit convenable pour l'internement de personnes. La même remarque a été aussi faite, en son temps, par le syndicat majoritaire du collectif des fonctionnaires des prisons espagnoles. Aujourd'hui, la famille d'Abdelkader Bouderbala réclame le rapatriement du corps de son fils et l'ouverture d'une enquête par le ministère de la Justice algérien. Suite à ce drame, l'association Málaga Acoge (organisation humanitaire à but non lucratif) a, elle, exigé une enquête approfondie ainsi que l'arrêt de toutes les expulsions prévues.

En Espagne, le nombre de migrants échoués sur les côtes a triplé en 2017 atteignant le chiffre de 223 morts selon le dernier bilan de l'OIM (l'Organisation Internationale pour les Migrants). Abdelkader Bouderbala, 37 ans, était un jeune rongé par l'oisiveté, habitant dans une vieille habitation précaire avec ses parents, frères et sœurs tous vivant avec des ressources financières très limitée.

Ces conditions de vie difficiles l'ont finalement poussé vers le choix du désespoir, celui d'embarquer sur une chaloupe de fortune, il y a deux mois de cela et a atterri dans le centre de rétention d'Archidona. La famille de la victime est toujours sous le choc et implore les autorités algériennes d'intervenir à travers le ministère des Affaires étrangères afin d'éclaircir les circonstances de la mort de leur proche. Le frère de la victime, effondré, nous a affirmé que "Nous sommes dans le désarroi total par le manque d'informations officielles et l'absence du corps de mon frère". La famille de la victime veut que le corps soit enterré dans la terre de ses parents.

Rappelons, enfin, qu'aucune autopsie médico-légale n'a pour le moment été ordonnée par la justice espagnole. Une autre association au nom d'Andalucía Acoge a exigé par la voix de son représentant, José Miguel Morales, sur les colonnes du journal local El Diario, au lendemain de la mort suspecte du migrant algérien, de visionner les caméras de surveillance disposées dans le centre en question et a dénoncé l'opacité et le manque de transparence de la part du ministère de l'Intérieur espagnol dans cette affaire.

M. Salah

Algérie-focus, 04.01.2018, Médecins résidents passés à tabac / Le syndicat autonome des enseignants chercheurs se solidarise



Le syndicat national des enseignants chercheurs hospitalo-universitaires (SNECHU) a publié un communiqué à travers lequel il a appelé ses adhérents à rejoindre le mouvement de protestation des médecins résidents. Réagissant à une « agression de la part des forces de l'ordre », le syndicat appelle au boycott des examens et à rejoindre le mouvement sur le terrain.

« Nous avons assisté hier à une nouvelle agression contre le personnel de la santé. Cette agression émane cette fois des forces de l'ordre qui se sont acharnées sur nos résidentes et résidents », pouvait-on lire sur ce communiqué.

Le SNECHU appelle par là même, la corporation des enseignants hospitalo-universitaires à se solidariser et à soutenir les médecins résidents qui ont été victime d'une répression violente lors d'un rassemblement tenu hier à l'intérieur de l'hôpital Mustapha Pacha à Alger. Plusieurs d'entre eux ont été blessés.

En réponse à la logique de la trique qui n'épargne même pas le noble corps des médecins, le syndicat autonome a invité ses adhérents à boycotter les examens de DEMS qui débiteront le 7 janvier prochain. « Ce boycott ne sera levé qu'après organisation des assemblées générales locales à travers le territoire national », a indiqué le même communiqué.

Le syndicat appelle également à la participation à la journée de protestation prévue pour le 9 janvier prochain au niveau de toutes les structures hospitalo-universitaires.

Par Massinissa Mansour

Tsa-Algérie, 05.01.2017, Mort d'un Algérien en Espagne : l'avocate "surprise" du classement de l'affaire

L'avocate espagnole de la famille d'un harraga algérien mort dans une prison espagnole utilisée comme centre de rétention de migrants a critiqué vendredi la "rapidité" avec laquelle la justice a classé l'affaire en concluant à un suicide.

L'usage de cette prison comme CIE (centre de rétention d'étrangers), où les migrants sont retenus en attendant l'examen de leur demande d'asile, a fait polémique en Espagne, un pays régulièrement accusé par des ONG de bafouer les droits des migrants.

Selon des avocats et militants des droits de l'Homme, les étrangers y sont retenus dans des cellules la nuit, alors qu'ils devraient pouvoir se déplacer librement dans le centre, et sont surveillés par des policiers anti-émeutes.

Mohamed Bouderbala avait été placé à l'isolement pendant quelque 18 heures avant d'être retrouvé mort, selon un document judiciaire et l'avocate de sa famille, Amanda Romero.

L'autopsie a révélé, selon la police, qu'il s'était "pendu avec un drap", mais son frère Ahmed, qui était en contact quotidien avec lui, ne croit pas qu'il se soit suicidé.

Dans sa décision consultée par l'AFP, le juge écrit notamment que personne n'est entré dans la cellule de Mohamed Bouderbala, selon les images des caméras de surveillance.

Cela exclut la présence de témoins ou d'autres personnes qui auraient pu être impliquées dans sa mort, selon le magistrat.

Mais "la rapidité avec laquelle le juge d'instruction a décidé de classer l'affaire est pour le moins surprenante", estime Amanda Romero.

Elle assure que deux témoins "pourraient contredire les versions officielles", sans donner plus de détails.

Selon l'avocate, le tribunal n'a interrogé aucun témoin, se basant uniquement sur les images des caméras de surveillance, l'autopsie et le rapport de police.

Et même si les preuves concluaient effectivement au suicide, “cela ne signifierait pas forcément qu’il n’y a aucune responsabilité pénale, car nous parlons d’une personne qui était privée de liberté et sous protection policière”.

Par: Rédaction avec AFP

El watan, 06.01.2018, Affaire du décès du jeune harrag algérien, La justice espagnole soupçonnée d’être «expéditive»,

L’affaire du jeune Algérien, mort en Espagne dans sa cellule le 29 décembre dernier, prend une nouvelle dimension.

La justice espagnole semble avoir «bâclé» le dossier en concluant à un suicide. La famille du défunt et des organisations de défense des droits de l’homme ne veulent pas entendre parler de cette version.

L’avocate de la famille Bouderbala, Amanda Romero, a accusé les autorités judiciaires espagnoles d’avoir «bâclé» le dossier. La preuve est que les juges espagnols ont vite conclu à un suicide du jeune homme de 36 ans dans sa cellule de la prison d’Archidona, dans le sud de l’Espagne. Dans sa décision consultée par l’AFP, le juge écrit notamment que «personne n’est entré dans la cellule de Mohamed Bouderbala, selon les images des caméras de surveillance». «La rapidité avec laquelle le juge d’instruction a décidé de classer l’affaire est pour le moins surprenante», estime l’avocate, citée par l’AFP. Selon elle, le tribunal «n’a interrogé aucun témoin, se basant uniquement sur les images des caméras de surveillance, l’autopsie et le rapport de police».

Même si les preuves concluaient effectivement au suicide, «cela ne signifierait pas forcément qu’il n’y ait aucune responsabilité pénale, car nous parlons d’une personne qui était privée de liberté et sous protection policière».

Ces critiques rejoignent, en effet, celles émises par des organisations de défense des droits de l’homme et la famille du défunt. Les critiques portent notamment sur l’utilisation de la prison d’Archidona, qui «est en soi une erreur». Selon ces organisations, les «étrangers y sont retenus dans des cellules la nuit, alors qu’ils devraient pouvoir se déplacer librement dans le centre, et sont surveillés par des policiers antiémeute».

Du côté algérien, les critiques ne viennent pas que de la famille de Mohamed Bouderbala. Le député Nouredine Belmeddah a vivement critiqué l'ambassadeur d'Algérie à Madrid, Taoues Ferroukhi. Le parlementaire, qui s'est exprimé sur les colonnes du journal arabophone Echorouk, a notamment reproché à la représentante algérienne d'avoir accepté que des migrants algériens soient mis dans cette prison qui «manque de commodités».

Mercredi dernier, le ministre des Affaires étrangères, Abdelkader Messahel, a reçu la famille Bouderbala à qui il a promis l'aide de l'Etat, notamment pour le rapatriement du corps. Le lendemain, les 40 autres migrants algériens qui se trouvaient dans la même prison que Mohamed Bouderbala ont regagné le pays par l'aéroport d'Oran.

Ali Boukhlef

Liberté, 07.01.2018, AMNESTY INTERNATIONAL, L'ONG peine à exercer ses activités à Béjaïa,

L'organisation non gouvernementale Amnesty International (AI), qui milite pour la défense des droits humains, a établi son bilan 2017. Bien qu'elle juge ce dernier "globalement positif" en termes de mobilisation et d'actions menées pacifiquement, l'antenne de Béjaïa de l'ONG a, toutefois, souligné qu'elle trouve encore des difficultés pour exercer ses activités au niveau de la wilaya et, plus singulièrement, dans les résidences universitaires.

Les militants des droits humains disent avoir sillonné plusieurs régions et résidences universitaires de la wilaya de Béjaïa (Timezrit, Sidi-Aïch, Seddouk, Agueni Tezgui, Berchiche avec ses trois résidences, Targa Ouzemour, etc.), en mettant en place des stands pour recueillir des "signatures en faveur des personnes réprimées et emprisonnées" - c'est le cas notamment de blogueurs. Et auxquelles on écrit, explique-t-on, des lettres de soutien ou l'on envoie des photos de solidarité et enfin, pour lesquelles on organise des concours de dessin et un cross ayant pour thème "Courir pour les droits". L'antenne de Béjaïa a, en outre, contribué, a-t-on indiqué, "à des actions dénonçant pacifiquement les inégalités, comme sa participation aux rassemblements sur les réfugiés ou les violences faites aux femmes ou des interventions dans les radios estudiantines".

On a également organisé “plusieurs formations et ateliers sur différentes thématiques concernant les droits”.

La section d’AI à Béjaïa est, par ailleurs, devenue un partenaire important, voire incontournable, de la Ligue algérienne des droits de l’Homme, qui organise le Forum sur les droits humains. Laquelle activité a fait l’objet, deux années de suite, d’“interdiction sans motif de la part de l’administration de wilaya”. C’est le cas aussi de l’université d’été de la même Ligue, qui a fait également l’objet de refus, toujours non motivé par l’administration.

M. Ouyougoute

El watan, 07.01.2018, Interdiction des marches et «gestion démocratique des foules», Une politique anticonstitutionnelle,



La protestation, c’est le moyen auquel les médecins résidents ont eu recours ces derniers jours pour que le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière ouvre les portes du dialogue.

La répression, mercredi dernier, de la marche des médecins résidents repose à nouveau la question de l’interdiction des manifestations et la fameuse «gestion démocratique des foules» prônée par la DGSN. Que signifie cette notion inventée pour empêcher un droit consacré par la Constitution ? Les agissements des agents de la police et leur réaction, souvent violente, face aux manifestants n’ont rien de «démocratique».

Car la démocratie suppose, avant tout, le respect des lois de la République, notamment la Constitution qui permet à tous les citoyens de défendre, par des

moyens pacifiques, leurs droits. Parmi ces moyens, il y a les marches et les rassemblements dans les lieux publics.

C'est à ces moyens qu'ont recouru les médecins résidents pour tenter de contraindre leur tutelle, en l'occurrence le ministère de la Santé, d'ouvrir les portes du dialogue afin de solutionner les problèmes dont souffre cette catégorie.

Mais, même s'il s'agissait de l'exercice d'un droit, les contestataires ont dû faire face à une répression féroce indigne de la démocratie ; ils se sont fait tabasser et malmenés par les agents de la police à l'intérieur même du CHU Mustapha Bacha. Les forces de l'ordre les attendaient à l'entrée de l'hôpital et ils les ont chargés avant même de franchir le seuil du portail principal de l'établissement. Bilan : des blessés et des interpellations. Et comme d'habitude, au lieu de condamner cet acte, les responsables de la police le justifient.

En effet, le directeur de la sûreté de wilaya d'Alger, Nourredine Berrachedi, a tenté beaucoup plus de défendre les policiers qui ont bastonné des médecins que de présenter des excuses officielles aux victimes de cette agression caractérisée. «Les cas de blessés enregistrés sont dus au frottement entre les manifestants et les agents venus les empêcher d'organiser une marche dans les rues de la capitale. Les policiers n'ont fait que leur travail.

Leurs missions est de protéger les personnes et les biens. Ils n'agressent personne, et surtout l'élite que représentent les médecins», précise-t-il dans une déclaration à l'ENTV. Réagissant aux critiques suscitées par les images montrant des médecins blessés à la tête, Nourredine Berrachedi explique d'abord que «depuis le 14 novembre dernier, cette catégorie de médecins organise des sit-in à l'intérieur de l'hôpital et il n'y a eu aucun incident». «Mercredi dernier, ils voulaient organiser une action interdite par la loi, comme tout le monde le sait», ajoute-t-il.

Avant les médecins résidents, ce sont les membres de l'Intersyndicale de la Fonction publique qui ont fait les frais de «cette gestion démocratique des foules». Ayant programmé un sit-in devant l'annexe du ministère de l'Education nationale à Alger, les syndicalistes, en majorité des enseignants et des médecins, ont été sévèrement malmenés et interpellés. L'interdiction des marches ne se limite pas seulement à Alger. Des villes de l'intérieur du pays sont aussi concernées.

Au début du mois de décembre dernier, des étudiants de l'université de Bouira ont été empêchés de marcher pour la promotion de la langue amazighe. Et cette interdiction a donné suite à des événements malheureux au sein de l'université. Cela prouve que l'interdiction des manifestations n'est pas le bon moyen pour garantir l'ordre public. C'est, souvent, là où il n'y a pas d'intervention des forces de l'ordre que les marches et les rassemblements se déroulent dans le calme...

Madjid Makedhi

Le soir, 07.01.2018, Actualités : DÉPÔT DE PLAINTES POUR «AGRESSION» ET RASSEMBLEMENT À ORAN, Radicalisation chez les résidents

Durement malmenés lors du rassemblement de mercredi dernier, les médecins résidents passent à l'offensive. Dépôt de plainte pour agression, rassemblement mardi prochain à Oran et boycott du DEMS. Les partis politiques et l'ensemble de la corporation médicale apportent leur soutien aux résidents.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Le mouvement de protestation des médecins résidents ne s'essouffle pas. Le rassemblement de mercredi dernier semble être un tournant. Le bilan de l'intervention policière est assez lourd. Le Collectif autonome des médecins résidents (Camra) a recensé pas moins d'une quarantaine de blessés dont un dans un état jugé grave. Le médecin en question ayant reçu des coups sur la tête souffre d'un hématome extra-dural. Une vingtaine de médecins souffrent de fractures au niveau des bras. Le Camra compte déposer une plainte pour agression. Il ne s'agit pas de la seule décision prise à l'issue du rassemblement de mercredi. Les résidents vont récidiver en se rassemblant à Oran et comptent boycotter l'examen du DEMS. Il s'agit, selon les termes du communiqué du Camra, de «rendre justice aux blessés». En plus de la grève désormais illimitée, les médecins résidents sont appelés à boycotter tous les cours dans les facultés et les travaux pédagogiques dans les services. Depuis mercredi dernier, aucun contact avec les services du ministère de la Santé n'a été établi. Pire, explique le Dr Taïleb, les propos du ministre de la Santé ne plaident nullement pour l'apaisement. Ce dernier évoquait des «affrontements », un terme que le représentant du Camra rejette, expliquant qu'il ne peut y avoir d'affrontements entre deux forces inégales. Les résidents, dit-il, avaient les mains nues et manifestaient pacifiquement. Le Camra en appelle à la solidarité avec son mouvement. Un appel qui a trouvé un écho

auprès des partis politiques et de la corporation médicale. Le Syndicat des enseignants chercheurs hospitalo-universitaires s'est dit «choqué» par «les brutalités policières dont ont été victimes les résidents, évoquant un grave dérapage». Le Front des forces socialistes a, pour sa part, réagi qualifiant le matraquage des résidents de «provocation de plus, une provocation de trop» et dénonçant «avec force le musellement des libertés de manifestation et d'expression, l'empêchement des marches pacifiques et la répression systématique des manifestants». Engagés dans un bras de fer avec leur tutelle autour d'une principale revendication, à savoir la révision du service civil, les médecins résidents ne comptent pas baisser les bras. Ils insistent sur l'abandon du caractère obligatoire du service civil. Depuis plusieurs années déjà, ils contestent le fait d'être les seuls à y être assujettis. Le Camra appelle à l'ouverture de dialogue sur les modalités de mise en place de ce dispositif. Il propose de remplacer le caractère contraignant par des mesures incitatives jumelées à une amélioration des conditions d'exercice dans les régions du Sud et des Hauts- Plateaux. Leurs propositions font face à un nœud opposé par le département de la santé. Les ministres qui se sont succédé à sa tête n'ont pas pu trouver de solutions. L'actuel ministre pense que la solution viendra avec l'adoption de la loi sur la santé qui, assure-t-il, apportera des modifications dans les dispositions régissant le service civil. Les résidents ne l'entendent pas de cette oreille et réclament des mesures concrètes qui, pour le moment, ne sont pas proposées. Cela ne plaide nullement pour l'apaisement.

N. I.

El watan, 08.01.2018, Répression des médecins résidents et atteintes aux libertés, Ahmed Ouyahia interpellé par un député du RCD

Le Premier ministre, Ahmed Ouyahia, a été interpellé sur la question de la violation des libertés.

Il est interrogé sur le sujet par une question écrite du député du RCD, Ouamar Saoudi, qui l'interpelle notamment sur la répression des médecins résidents au CHU Mustapha Bacha et les poursuites judiciaires contre un citoyen pour une simple déclaration.

«Des institutions de la République ont inauguré la nouvelle année 2018 par deux dénis de droit, en violation des dispositions de la Constitution en vigueur depuis mars 2016. Le premier concerne la poursuite en justice du citoyen Mourad Bouzidi puis sa condamnation pour le seul motif d'avoir déclaré que 'les agissements' du directeur général du port de Béjaïa dans le conflit qui oppose cette entreprise au groupe Cevital outrepassent ses prérogatives. La

Deuxième entorse intolérable est la répression sauvage qui s'est abattue sur les médecins résidents au niveau du CHU Mustapha Bacha au seul motif d'empêcher les protestataires d'Alger d'être rejoints par leurs camarades ou collègues des villes de l'intérieur du pays», souligne le député dans son texte, déposé hier sur le bureau de l'APN.

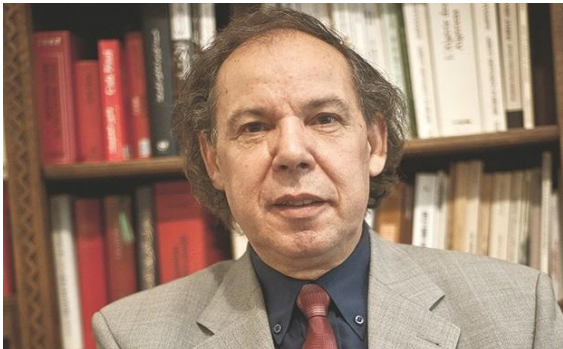
L'auteur de cette question qualifie «ces pratiques récurrentes et injustifiables» de «violations de la Constitution». Ouamar Saoudi rappelle au Premier ministre que «le chef de l'Etat a plaidé sa volonté de réviser la Constitution pour en promulguer une autre en 2016 par l'introduction de dispositions qui vont dans le sens de l'élargissement des libertés, de nouveaux droits et d'un meilleur équilibre entre les pouvoirs».

Les dispositions de la Constitution en vigueur, notamment son article 48, stipulent que «les libertés d'expression, d'association et de réunion sont garanties au citoyen» et l'article 49 (nouveau) «dispose que la liberté de manifestation pacifique est garantie au citoyen...», indique-t-il.

Ce faisant, le député demande à Ahmed Ouyahia de prendre des mesures pour garantir le respect de la Constitution. «Ne devriez-vous pas instruire vos ministres sur la nécessité d'une gouvernance qui n'éloigne pas davantage les citoyens de la vie publique et des institutions de la République ? N'est-il pas urgent d'instruire toutes les institutions de l'Etat afin de se conformer à la Constitution avant d'engager une quelconque procédure ?» demande le député à Ahmed Ouyahia.

Madjid Makedhi

Liberté, 08.01.2018, ALERTE SUR SON ÉTAT DE SANTÉ, Le général Hassan risque de mourir en prison



Toutes les requêtes, un pourvoi en cassation, un mémoire et quatre demandes de mise en liberté pour des raisons d'âge et de santé du détenu ont été rejetés par la Cour suprême.

Condamné à cinq ans de prison, pour un délit pour le moins confus, le général Hassan, de son vrai nom Abdelkader Aït Ouarabi, croupit en prison depuis le 28 août 2015. Aujourd'hui âgé de 71 ans, l'accusé, pour "infraction aux consignes générales de l'armée", est atteint de plusieurs maladies chroniques. Son avocat, Mokrane Aït Larbi, alerte sur son "état de santé grave qui nécessite un suivi quotidien dans un cadre familial".

Dans sa déclaration envoyée hier à notre rédaction, l'avocat avertit même sur le risque de voir son client "mourir dans sa cellule" au vu, dénonce-t-il, des conditions de détention ne permettant pas de lui prodiguer des soins adéquats. Me Aït Larbi est d'autant outré que toutes les requêtes, un pourvoi en cassation, un mémoire et quatre demandes de mise en liberté pour raisons d'âge et de santé du détenu, soient tout bonnement rejetées par la Cour suprême. "Le général Hassan, ancien chef du service central opérationnel de recherche antiterroriste du DRS, a introduit un pourvoi en cassation. Et en ma qualité de son avocat, j'ai déposé un mémoire au greffe de la chambre criminelle de la Cour suprême le 20 janvier 2016. Deux années après, la Cour suprême n'a pas encore statué sur ce dossier", regrette, en effet, l'avocat. Les demandes de mise en liberté déposées par l'avocat connaîtront le même sort, et ce, s'offusque-t-il, "malgré l'état de santé du général Hassan et les garanties qu'il présente pour répondre à toute convocation relative à cette affaire". Me Aït Larbi précise avoir déposé trois demandes avant d'introduire une quatrième cette semaine. Des rejets que l'avocat se dit ne pas comprendre tant est que la Cour suprême a toujours statué

sur les pourvois en cassation contre les jugements des tribunaux militaires dans “un délai n’excédant pas 8 mois”. De ce fait, explique-t-il, le dossier du général Hassan devait logiquement être traité par la chambre criminelle de la Cour suprême, juridiction de droit, comme tout autre dossier relevant de la justice militaire, et ce, conformément au principe d’égalité devant la justice. Ce qui tarde toujours à venir dans le cas du général Hassan, proche du général Toufik, dont le procès s’apparente plutôt à un règlement de compte politique. “Après plus de 28 mois de détention et près de 2 ans du dépôt de mémoire, il est de mon droit en tant qu’avocat de la défense de m’interroger sur les raisons de ce ‘raitement de faveur’ réservé au général Hassan”, ironise Me Aït Larbi qui ne compte pas se taire pour autant. “Par devoir professionnel et acquis de conscience, je tiens à rappeler publiquement que le traitement du dossier du général Hassan ne doit obéir qu’au droit, et en dehors de toute autre considération extrajudiciaire et juridique. Ceci implique sa mise en liberté pour raison de gravité de son état de santé, en attendant la décision de la Cour suprême et le procès”, a-t-il plaidé.

Pour rappel, la condamnation du général Hassan avait suscité la réaction aussi bien des partis politiques de l’opposition que d’observateurs. Pour ces derniers, l’accusé serait la victime collatérale de la guerre des clans au sommet de l’État. Celle-là même qui avait précipité la mise à la retraite de son supérieur, en l’occurrence le général Toufik, de son vrai nom Mohamed Mediene.

Farid Abdeladim

El watan, 08.01.2018, Me Mokrane Aït Larbi met en garde les autorités judiciaires, «Le général Hassan risque de mourir dans sa cellule...»



Détenu depuis plus de 27 mois à la prison militaire, le général Hassan, ex-patron du service de lutte contre le terrorisme, dépendant du défunt DRS (Département de renseignement et de sécurité), «risque de mourir dans sa cellule» en raison de son «état de santé».

C'est ce qu'a déclaré hier son avocat, Me Mokrane Aït Larbi, dans une déclaration publique, où il interpelle les autorités judiciaires militaires sur les conditions de détention «qui ne permettent pas de soins adéquats».

Incarcéré le 28 septembre 2015, puis condamné deux mois après «par le tribunal militaire d'Oran à une peine de 5 ans de prison pour “infraction aux consignes générales de l'armée”», le général Hassan, âgé de 71 ans, dont 51 ans au service de l'ANP, atteint de plusieurs maladies chroniques, risque de mourir dans sa cellule, car les conditions de détention ne permettent pas des soins adéquats. Son état grave nécessite un suivi quotidien dans un cadre familial», souligne l'avocat qui s'inquiète du sort réservé au pourvoi en cassation que le général Hassan a introduit auprès de la Cour suprême depuis deux ans, sans qu'une réponse ne lui soit donnée. «Le général Hassan, ancien chef du service central opérationnel de recherche antiterroriste du DRS, a introduit un pourvoi en cassation.

Etant son avocat, j'ai déposé un mémoire au greffe de la chambre criminelle de la Cour suprême le 20 janvier 2016. Deux années après, la Cour suprême n'a pas encore statué sur ce dossier», note Me Aït Larbi.

Ce dernier s'inquiète de l'état de santé de son mandant en disant : «En raison de son âge et de ses maladies chroniques, j'ai déposé à la Cour suprême trois demandes de mise en liberté, accompagnées d'une expertise médicale réalisée par le service de la médecine légale de l'Hôpital central de l'armée. Malgré l'état de santé du général Hassan et les garanties qu'il présente pour répondre à toute convocation relative à cette affaire, la Cour suprême a rejeté purement et simplement ces demandes. Et je viens de déposer une quatrième demande devant la même juridiction.»

Toutes les demandes de l'avocat sont malheureusement restées sans réponse, alors que la Cour suprême, rappelle l'avocat, «a toujours statué sur les pourvois en cassation contre les jugements des tribunaux militaires dans un délai n'excédant pas 8 mois. Le dossier du général Hassan doit normalement être traité par la chambre criminelle de la Cour suprême, juridiction de droit, comme tout autre dossier relevant de la justice militaire, et ce, conformément au principe d'égalité devant la justice. Après plus de 28 mois de détention et près

de 2 ans du dépôt de mémoire, il est de mon droit en tant qu'avocat de la défense de m'interroger sur les raisons de ce 'traitement de faveur' réservé au général Hassan».

N'y allant pas avec le dos de la cuillère, Me Aït Larbi met en garde l'autorité judiciaire quant au traitement du dossier de son mandant, en déclarant : «Par devoir professionnel et acquit de conscience, je tiens à rappeler publiquement que le traitement du dossier du général Hassan ne doit obéir qu'au droit, et en dehors de tout autre considération extrajudiciaire et juridique.

Ceci implique sa mise en liberté pour raison de gravité de son état de santé, en attendant la décision de la Cour suprême et le procès.» C'est la première fois, depuis le procès devant le tribunal militaire d'Oran, en novembre 2015, que l'un des avocats du général Hassan met en garde l'autorité judiciaire contre la dégradation de la santé du général Hassan. Cet ancien responsable des opérations de la lutte antiterroriste avait fait l'objet d'un isolement inexplicable qui a eu de graves conséquences sur sa santé.

Certes, il était hypertendu, mais c'est dans sa cellule qu'il va devenir insulino-dépendant et avoir un cœur très affaibli. Son séjour dans l'infirmerie a été de courte durée, puisqu'un ordre de la haute hiérarchie militaire a été donné pour qu'il regagne sa cellule, qu'il soit privé du choix des journaux et que les visites soient limitées au strict minimum.

Il y a près de deux ans, sa famille avait saisi par écrit non seulement le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, mais également le vice-ministre de la Défense nationale et chef d'état-major de l'Anp, le général de corps d'armée Ahmed Gaïd Salah, sur les conditions dans lesquelles le mis en cause était détenu à la prison militaire de Blida.

Malheureusement, aucune réponse ne lui a été envoyée, alors qu'une mise en demeure a été adressée à l'épouse du général Hassan pour qu'elle quitte le logement de fonction. Fort heureusement, la solidarité familiale a fait que la famille du général Hassan, celui qui a sacrifié un demi-siècle de sa vie pour le pays, ne se retrouve pas à la rue.

Les plus avertis savent très bien que l'incarcération de «Monsieur terrorisme», connu par la majorité des services de renseignement du monde, entrainé dans le cadre de la stratégie de «restructuration», pour ne pas dire dissolution, du puissant DRS, après l'avoir expurgé de tous les cadres fidèles à son patron, le

général-major Mohamed Mediène, dit Toufik, admis à la retraite juste après l'élection présidentielle de 2014.

Le général Hassan fait partie d'une longue liste de victimes collatérales de cette guerre des clans pour le pouvoir ou le maintien au pouvoir. Privé de sa liberté, aujourd'hui il risque d'être privé de sa vie, en raison de la dégradation de sa santé.

Salima Tlemçani

El watan, 08.01.2018, Le doyen des défenseurs des droits de l'homme fêtera son 97e anniversaire, Une délégation des familles des disparus rend hommage à Ali Yahia abdennour

Le Collectif des familles des disparus rend hommage à l'avocat et ex-président de la LADDH, Ali Yahia Abdennour.

Profitant de son 97e anniversaire devant intervenir le 18 janvier prochain, une délégation de cette organisation a tenu à lui témoigner sa reconnaissance pour le travail fourni au service des droits de l'homme et pour les victimes des disparitions forcées.

«Les familles des disparus veulent remercier le doyen des avocats et des défenseurs des droits de l'homme en Algérie pour l'énorme travail accompli au service des droits de l'homme en général et les victimes des disparitions forcées en particulier», déclare Hassan Ferhati, membre du Collectif des familles des disparus qui a effectué, hier, le déplacement au domicile du doyen des avocats algériens.

L'ancien président de la LADDH, explique-t-il, «est très affaibli physiquement». «Mais il garde toujours une forte mémoire. Il est toujours lucide», souligne-t-il, précisant qu'«Ali Yahia invite les jeunes à prendre le relais, puisque ce sont eux qui représentent l'avenir». «Il a aussi salué le courage et la force des familles des disparus qui continuent de lutter sur le terrain», ajoute notre interlocuteur.

M. M

El watan, 08.01.2018, Interdiction des manifestations et répression des médecins résidents, Le CNDH désavoue les autorités

Le Conseil national des droits de l'homme (CNDH) exprime officiellement son désaccord avec le maintien de l'interdiction des marches à Alger.

Dans sa première réaction suite à la répression, mercredi dernier, de la marche des médecins résidents, l'organisme que préside Fafa Benzerrouki désavoue officiellement les autorités sur la question de l'interdiction de manifestations publiques à Alger. «La Constitution de 2016 stipule clairement dans son article 49 que la liberté de manifestation pacifique est garantie aux citoyens», rappelle le CNDH dans un communiqué, repris hier par l'APS.

Dans la foulée, le Conseil exprime aussi «son vif regret» quant aux incidents survenus mercredi dernier à l'hôpital Mustapha Bacha, où des médecins résidents ont été violentés par la police. «Le Conseil a fait part de sa profonde inquiétude concernant tous les dérapages qui s'en sont suivis», ajoute-t-on dans le communiqué.

Dans ce sens, le CNDH invite les médecins résidents et la tutelle au dialogue, «en plaçant l'intérêt du pays et des citoyens au-dessus de toute considération». Le Conseil invite également les parties concernées à «ouvrir les portes du dialogue» et à «placer le droit du citoyen à la santé en particulier et l'intérêt suprême du pays en général au-dessus de toute considération».

M. M

El watan, 10.01.2018, Hammoudi Fateh. Syndicaliste et membre de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (Tlemcen), «Qu'on cesse de réprimer les libertés individuelles et collectives !»



Syndicaliste actif, Fateh Hammoudi est également dévoué à la cause des migrants, notamment subsahariens. Dans ce bref entretien, il parle des jeunes Algériens attirés par l'Europe, mais aussi des pouvoirs publics dont «l'alternative à ce phénomène de la migration est la répression».

Les jeunes Algériens risquent de plus en plus leur vie pour atteindre l'Europe. Avez-vous des explications à cela ?

Je l'explique avec amertume. Les motivations sont multiples, à commencer par le statut tiers-mondiste de nos jeunes qui aspirent à aller dans un pays développé avec tous les atouts qu'ils imaginent. Mais le point majeur, c'est la liberté sous toutes ses formes qui manque au jeune dans son pays d'origine. Et puis, il y a le côté socioéconomique. Le jeune, ici, se voit sans perspectives et est donc persuadé d'améliorer sa situation de l'autre côté de la Méditerranée.

Peut-on, à votre niveau, connaître un chiffre concernant les jeunes candidats à l'émigration ?

On ne peut avancer un quelconque chiffre dans le sens où l'émigration irrégulière est très secrète. A mon avis, cela est dû à la pénalisation de l'acte d'émigration irrégulière. C'est compliqué, mais je pense que si on avait laissé au jeune choisir son sort, le chemin de son avenir, y compris émigrer d'une manière clandestine, on pourrait trouver une solution à ce fléau inquiétant et qui ne cesse de s'amplifier.

Vous qui ne cessez de dénoncer les mesures de durcissement contre ce phénomène de hargha, que diriez-vous aux pouvoirs publics ?

Notre message est simple et clair : qu'on cesse de réprimer aveuglément les libertés individuelles et collectives et surtout que la politique de la fuite en avant de nos responsables cesse ! La solution est d'instaurer un mécanisme de dialogue franc entre les différents acteurs de la société sans stigmatisation, ni marginalisation. Avec ce mécanisme, on trouvera des solutions à beaucoup de problèmes, dont l'émigration irrégulière...

Chahredine Berriah

El watan, 11.01.2018, Abdelouahab Fersaoui, président de Raj, «Les enfants subsahariens ont le droit à la scolarité dans les écoles algériennes»



- Exploités et exposés aux pires risques de la rue par des réseaux de mendicité et autres trafics, avec la complicité des parents, qui est censé intervenir pour mettre fin à la souffrance des enfants subsahariens ?

Il est important de signaler que les conditions de séjour des migrants subsahariens sont très difficiles, ces migrants sont privés de leurs droits les plus élémentaires, à savoir l'accès aux soins, la scolarisation (des enfants) et la sécurité. On les trouve sous les ponts, sans toit et sans aucune assistance.

C'est scandaleux de voir ces enfants mendier dans les rues de l'Algérie, leur place est à l'école, ce n'est pas dans la rue, la responsabilité incombe en premier lieu à l'Etat, qui est censé prendre en charge ces enfants sur le plan juridique et administratif.

Les enfants subsahariens ont le droit de poursuivre leur scolarité dans les écoles algériennes, au même titre que les enfants syriens. Les autorités algériennes, comme la plupart des citoyens, affichent une indifférence totale à l'égard de cette frange vulnérable.

- Pourquoi les Algériens se mobilisent-ils pour certaines causes humanitaires et négligent-ils d'autres ?

Cette attitude reflète un grand malaise dans notre société, cela n'honore pas l'Algérie en tant qu'Etat et société, elle n'honore pas notre histoire, car l'Algérie a été un pays d'émigration et a longtemps souffert de l'indigénat, donc on doit

tirer les leçons en apportant soutien et aide à ces populations vulnérables qui fuient la misère et la guerre, indépendamment de leur langue, religion ou leur couleur de peau.

Cette attitude de deux poids, deux mesures est la résultante de la politique de diabolisation et de stigmatisation à travers des campagnes et discours qui incitent à la haine et au racisme menés par quelques responsables de l'Etat.

Il est très important de rappeler que nous sommes aussi des Africains et devrions être fiers de ce beau continent, nous devons nous rappeler du soutien politique, militaire et social de ces populations africaines au peuple algérien durant la guerre de Libération, nous avons une dette envers ces peuples africains.

- Peut-on parler de discrimination en ce qui concerne le traitement réservé aux réfugiés subsahariens d'une manière générale et leurs enfants en particulier ?

Malheureusement c'est le cas, au lieu de les prendre en charge en faisant un recensement, de les assister sur le plan médical et psychologique, d'assurer la scolarisation des enfants et de leur assurer un toit, on a laissé ces milliers de migrants subsahariens vivre dans des conditions très difficiles portant atteinte à la dignité humaine, on assiste à des campagnes qui incitent à la haine, des scènes de violences, des rafles et des expulsions. Sur le plan juridique, il n'y a aucune loi qui protège les droits de ces migrants, malgré que l'Algérie ait ratifié les conventions internationales relative aux droits humains.

Face à cette situation, nous sommes tous interpellés, en premier lieu l'Etat, qui doit assurer la dignité à ces migrants en révisant le cadre juridique national pour leur garantir leurs droits les plus élémentaires, notamment le droit d'asile, l'accès aux soins, la scolarisation des enfants, la délivrance des titres de travail, car il y a des milliers de subsahariens qui travaillent sans être déclarés à la Sécurité sociale et qui doivent être régularisés.

De son côté, la presse a un très grand rôle pour traiter ce phénomène d'une manière objective et éviter les mots blessants qui incitent à la haine. Le mouvement associatif et les citoyens sont aussi appelés à renforcer le travail de sensibilisation et de mobilisation en faveur de ces migrants en leur apportant aide et solidarité.

Rahmani Djedjiga

Algérie-patriotique, 14.01.2018, La LADDH réclame l'amendement de la loi des associations

Par Rabah A. – Dans une déclaration rendue publique lundi, le bureau de Béjaïa de la Ligue algérienne de la défense des droits de l'Homme (LAADH) appelle à une large mobilisation pour exiger l'amendement des lois des associations 12/06 et de la loi des réunions et manifestations publiques et pacifiques et le retour au régime déclaratif.

Dans ce ce cadre, la LADDH organise un séminaire le samedi 13 janvier pour faire le bilan de quatre ans de cette loi, à l'aune des derniers événements qu'a connus le pays. Cette organisation estime, d'entrée, que la situation n'est pas reluisante, qualifiant la loi 12/06 de «vrai frein contre le développement du mouvement associatif», en ce sens qu'elle est en recul même par rapport à la loi 90/31 de 1990, héritée de l'ouverture démocratique de 1989.

«Au-delà de quelques exceptions, et malgré les réalisations et bonnes pratiques enregistrés sur le territoire national par des associations à travers des projets innovants (...), lit-on dans le document, les associations, surtout à caractère national qui touchent à des thématiques jugées subversives, à l'image des droits humains, vivent des temps difficiles, sous les multiples interdictions, les intimidations et le harcèlement contre des militants».

La LADDH juge ainsi que face au «diktat» de l'administration et aux «tracasseries bureaucratiques», l'exercice des droits d'association, d'organisation et de réunion devient de plus en plus difficile.

R. A

El watan, 14.01.2018, Le procès des militants du parti à Ghardaïa aura lieu le 18 janvier, Les parlementaires du FFS interpellent Tayeb Louh

Le groupe parlementaire du Front des forces socialistes (FFS) interpelle le ministre de la Justice, Tayeb Louh.

Il vient de lui adresser une question orale concernant l'instrumentalisation de la justice et son utilisation contre les militants du parti et les membres de la société civile dans la wilaya de Ghardaïa.

A la veille de l'ouverture du procès des cadres du parti et des membres de mouvements associatifs dans cette wilaya, les parlementaires du FFS rappellent au garde des Sceaux que la justice «est tenue de rendre des décisions justes et équitables». «Le tribunal criminel près la cour de Ghardaïa a programmé une séance en vue de juger des cadres du FFS et des activistes de la société civile accusés de "constitution d'association de malfaiteurs pour déstabiliser le régime" et "incitation des citoyens à prendre les armes contre le pouvoir" ainsi que l'"atteinte à l'intégrité territoriale du pays"...

Ces accusés ont participé, à travers la cellule de coordination et de suivi des événements de Ghardaïa en 2013, au rétablissement des canaux de dialogue entre les deux communautés en conflit. Ils n'ont jamais abandonné la lutte pacifique et légale. Est-il raisonnable que la justice les poursuive pour des chefs d'inculpation aussi graves ?» se demande le groupe parlementaire du FFS. Précisant que les dossiers de ces accusés sont vides, le FFS dénonce aussi les poursuites judiciaires dont font l'objet y compris les avocats, à l'image de Me Nourreddine Ahmine poursuivi pour «outrage à corps constitué» et «présentation de fausses preuves concernant un crime».

«Devant les graves dépassements impliquant la justice dans la répression des militants et des citoyens innocents, nous vous adressons cette question de savoir quelles sont les mesures prises pour permettre au pouvoir judiciaire d'exercer ses nobles missions en toute indépendance, loin des pressions des services de sécurité et du pouvoir exécutif dans la wilaya de Ghardaïa ?» lit-on dans le document du FFS, signé par son chef du groupe parlementaire.

Madjid Makedhi

Liberté, 14.01.2018, Rencontre-débat sur la loi sur les associations à Béjaïa, La Laddh plaide pour le régime déclaratif

La Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme de Béjaïa (Laddh) a organisé, hier, au siège du centre de documentation des droits de l'Homme de Béjaïa, une rencontre-débat avec le mouvement associatif autour de la loi 12/06 du 12 janvier 2012 sur les associations. Bien qu'elle ait été promulguée il y a de cela six années, la loi sur les associations n'est entrée en vigueur qu'en janvier 2014. Ainsi, après quatre années de pratique associative conformément à cette loi, la Laddh de Béjaïa a convié les militants associatifs pour en débattre de la réalité du terrain et d'en dresser un bilan.

“Après 4 ans d'exercice et de pratique associative sous cette loi, nous voulons mettre en relief toutes les contraintes et les freins liés à l'exercice du droit associatif”, a déclaré dans son intervention le vice-président de la Laddh, Saïd Salhi. L'intervenant a plaidé en faveur du retour au régime déclaratif et la levée de toutes les restrictions liées à l'exercice des libertés publiques et démocratiques, notamment la liberté de réunion et de manifestations publiques d'où la nécessité d'amender la loi sur les manifestations publiques de 1989, amendée en 1991. “Suite aux engagements du gouvernement lors de l'examen du rapport de l'Algérie au Conseil des droits de l'Homme de l'ONU d'amender la loi des associations et la conformer à la Constitution de 2016, nous voulons peser sur la nouvelle mouture qui, selon nos échos, est déjà élaborée par les services du ministère de l'Intérieur et, encore une fois, sans concertation avec le mouvement associatif”, soutient M. Salhi.

Pour ce dernier, qui insiste avec force sur le retour au régime déclaratif et sur la reconnaissance effective du mouvement associatif comme partenaire et acteur du développement au service du pays, les pouvoirs publics doivent ouvrir un dialogue avec le mouvement associatif et la société civile qui sont des relais positifs avec la société. La rencontre d'hier, précise-t-il, n'est qu'un prélude à des concertations locales mais aussi nationales avec les autres acteurs pour des actions d'envergure nationale pour “interpeller les parlementaires afin de protéger et de consacrer la liberté d'association et de réunion propre à toute démocratie”.

Lors des débats qui ont suivi l'intervention du vice-président de la Laddh, tous les animateurs associatifs ont souligné l'impératif du retour au régime déclaratif du fait que la loi 12/06 du 12 janvier 2012 s'avère être un véritable goulot d'étranglement de l'exercice de la pratique associative. En outre, ils ont insisté sur la nécessité d'ouvrir un large débat national autour de la question afin d'exiger le respect par les pouvoirs publics des libertés de réunion, de manifestations pacifiques et d'associations.

L. OUBIRA

Le courrier-d'Algérie, 14.01.2018, Le ministre menace de sanctions et les enseignants recourent à la Justice internationale / Hadjar-CNES : le clash !

Chaque partie campe sur ses positions, le Conseil national des enseignants du Supérieur estime de son droit de faire grève pour mettre la pression sur la tutelle «après avoir revendiqué en vain» ; le ministre de l'Enseignement supérieur, Tahar Hadjar, brandie la menace des sanctions administratives. Au final, c'est un dialogue de sourds qui s'installe.

La situation dans les universités sera d'autant plus chaotique que le CNES affirme saisir la Justice internationale après avoir été débouté par la justice, à Alger, et ne semble pas prêt à lâcher prise. Selon le coordinateur national du CNES, Abdelhafid Milat, « la Justice a statué en défaveur du Conseil des enseignants en se basant sur des données erronées, et que de ce fait, le Cnes va produire tous les documents officiels attestant qu'il demeure un partenaire social à part entière et que par voie de conséquence, un recours va être déposé cette semaine au niveau de la Justice internationale ». Pour Milat, « dès que la reconnaissance des instances internationales sera donné au Cnes, celui-ci va entamer une grève générale qui paralysera toutes les universités au niveau national». Il y a quelques jours, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Tahar Hadjar, avait menacé de recourir à des poursuites judiciaires contre les enseignants et les étudiants observent une grève qu'il qualifie d'«illégal», après que les enseignants du Conseil aient appelés à une grève générale à partir du 14 janvier 2018. Hadjar a estimé que cette grève, qui survient après une « Tripartite universitaire » n'a pas une once de légitimité, puisqu'elle réunit des « entités non agréées », composées d'un Conseil national en fin de mandat et qui n'a pas renouvelé son agrément, d'un syndicat, l'Union générale des étudiants libres, dont le responsable n'a pas la qualité d'étudiant et ne peut, de ce fait, représenter un syndicat légal, et enfin, des représentants de l'Administration universitaire qui ne sont appuyés par aucune légitimité.

Tahar Hadjar a tenté aussi d'agir par la négociation, et avait affirmé que «les portes du ministère ont toujours été ouvertes pour le dialogue à l'endroit des syndicats agréés». Main de fer dans un gant de velours, il a aussi révélé que des « démarches légales » vont être entreprises dès demain contre ceux qui ont appelé à cette grève et que les fauteurs de troubles seront sévèrement sanctionnés, voire mis à la porte définitivement.

Une rencontre a même été initiée entre le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Tahar Hadjar, et les représentants des organisations estudiantines agréées au siège du ministère.

Si l'épreuve de force du 14 janvier semble avoir été évité, par le biais d'une décision de justice, le Cnes ne baisse pas les bras pour autant, et promet une action de grande ampleur devant les instances internationales, après quoi la grève, qui est un droit garanti par la Constitution, se fera à une plus grande échelle.

F. O.

Liberté, 16.01.2018, Ils sont traduits en justice à Ghardaïa, La Laddh dénonce un acharnement contre les militants

Deux militants d'un parti politique, en l'occurrence MM. Hamid Ferhi et Fethi Ghares, président et porte-parole du MDS (Mouvement démocratique social), ainsi que des droits de l'Homme, notamment le vice-président de la Laddh, Kaddour Chouicha, et deux membres du conseil national de la Laddh, Ahmed Mansri et Abdelkader Kherba, ont été convoqués pour le 6 février prochain pour être traduits en justice au niveau du tribunal de Ghardaïa pour incitation à attroupement non armé, atteinte à corps constitué et non-respect d'une décision administrative.

Le bureau national de la Laddh, qui tient à en informer l'opinion publique, aborde les circonstances de leur arrestation dans un communiqué, rendu public samedi dernier, où il indique que les personnes citées ont fait le déplacement à Ghardaïa pour témoigner de leur solidarité avec Me Salah Dabouz, président du bureau national de la Laddh, qui, en date du 13/07/2016, avait été convoqué pour être entendu par le juge d'instruction près le tribunal de Ghardaïa suite aux poursuites engagées contre lui par le parquet.

Dans un communiqué, la Laddh précise que "c'est lorsqu'elles étaient attablées dans un café que la police est venu les embarquer pour les traiter comme des malfrats", et qu'"après bien des heures, le responsable de la police a tenu à présenter ses excuses pour ce qui s'est passé : arrestation de personnes attablées dans un café en les accusant d'attroupement".

Aussi, la Laddh a dénoncé “cet acharnement judiciaire qui ne se cache même pas et constate que cela advient après la convocation de l’avocat Me Nouredine Ahmine au sein de la même cour pour être jugé sur des faits en relation avec sa fonction d’avocat et qui n’ont rien à voir avec la criminalité”. Le bureau national rappelle, en outre, qu’une plainte avait été déposée contre le wali de Ghardaïa pour les propos qu’il avait tenus en plein siège de la wilaya, propos qui prouvent la non-indépendance de la justice, plainte non traitée jusqu’à présent. Une autre plainte avait été déposée contre le procureur général près la cour de Ghardaïa traitée par le prévenu lui-même (le procureur général de Ghardaïa) qui a décidé de son classement en violation de la loi. Le communiqué ajoute que “la même justice a refusé de convoquer et d’entendre ceux qui avaient avancé des informations graves sur les événements douloureux qu’avait connus la ville de Ghardaïa”, en citant Ouyahia, Toufik et Saâdani.

Le communiqué du bureau national fait, en outre, état du refus de la justice de traiter des plaintes contre des fonctionnaires de police et des éléments de la gendarmerie déposées par des victimes au parquet de Ghardaïa pour sévices commis par des fonctionnaires d’État en service.

A. R

Le courrier-d'Algérie, 17.01.2018, 3000 naissances hors mariage par an en Algérie : Le CNDH veut rendre le test ADN obligatoire



Alors que 3.000 naissances, hors mariage, sont recensées annuellement en Algérie, la présidente du Conseil national des droits de l'Homme, Fafa Benzerrouki Sid Lakhdar, a appelé hier, à permettre aux juges de recourir à l'identification scientifique par l'ADN de la filiation pour préserver cette catégorie.

Mis en place à peine un an, en application aux dispositions de la nouvelle Constitution, le Conseil national des droits de l'homme, commence d'ores et déjà à émettre certaines recommandations, tels que permettre aux enfants nés en dehors des liens du mariage d'être transcrits au nom du père, en recourant aux moyens scientifiques. « Le Code de la famille dans l'article 40, stipule que le juge peut recourir au moyen de preuve scientifique en matière de filiation. Cette preuve est le test ADN. Donc, le problème ne se pose pas dans le texte, mais dans son application, vu que cet article dans l'aspect des magistrats n'est pas obligatoire », a regretté la présidente du CNDH, qui affirme que l'Algérie enregistre annuellement 3.000 naissances en dehors du mariage.

C'est pour cette raison que le CNDH préconise de nouveaux textes du droit de la famille qui obligerait les juges de pouvoir prendre des mesures urgentes dès la naissance de l'enfant pour faire venir le géniteur afin de comparer son ADN. Si ce test est établi, l'enfant doit avoir une filiation d'office enregistrée. Ainsi, le problème de la filiation de l'enfant sera réglé dès sa naissance. D'ailleurs, l'hôte du forum El Moudjahid a rappelé que la loi n°16-02 du 19 juin 2016 complétant l'ordonnance n°66-156 du 8 juin 1966 portant code pénal et de la loi n°16-03 du 19 juin 2016 relative à l'utilisation de l'empreinte génétique dans les procédures judiciaires et l'identification des personnes est en vigueur, et donc l'utilisation de l'ADN par la justice est possible.

Le premier rapport du CNDH bientôt finalisé

D'autre part, la présidente du CNDH, a assuré que le premier rapport annuel sera soumis au président de la République, Abdelaziz Bouteflika et à toutes les parties concernées dans les plus brefs délais, étant donné, que celui-ci est prêt et ne lui manque que quelques retouches

« Le rapport annuel du CNDH sur l'état des Droits de l'Homme en Algérie est en voie de finalisation et sera soumis, en vertu de la Constitution, au président de la République, au Parlement et au Premier ministre », a déclaré Benzerrouki Sid Lakhdar, tout en précisant que le CNDH a pris son temps pour préparer minutieusement le rapport.

«On veut atteindre la catégorie A de l'ONU»

Épinglée régulièrement sur la question des droits de l'Homme, l'Algérie œuvre à travers l'installation du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), à se repositionner dans la catégorie «A» au sein de l'Organisation mondiale des Nations unies, après avoir été déclassée à la catégorie B. c'est ce qui a également été affirmé par la présidente du Conseil. «En 2010, nous avons été relégués de la catégorie « B » qui comprend les organismes qui ne sont pas en totale conformité avec les principes établis par l'Assemblée générale en matière de droits de l'homme. Nous voulons retrouver notre place, en l'occurrence la catégorie « A » qui regroupe l'ensemble des pays en totale conformité avec les principes de l'ONU », a expliqué Mme Benzerrouki Sid Lakhdar. Pour ce faire, la présidente a indiqué que le CNDH a préparé un dossier complet qui sera présenté lors de la réunion prévue les 15 et 16 mai prochains.

Pour le respect des procédures préalables des grèves

Interrogée au sujet du droit à la grève, l'intervenante a appelé l'ensemble des syndicats au respect des procédures en vigueur. «Chaque débrayage a des règles et doit obéir aux lois en vigueur. C'est pour cette raison que j'appelle l'ensemble des syndicats à respecter les lois », a-t-elle déclaré à cet effet, tout en précisant au sujet de la grève des médecins résidents que le CNDH n'était qu'un « intermédiaire » pour la reprise du dialogue.

Questionnée quant à l'interdiction des manifestations à Alger, l'intervenante a appelé le gouvernement à mettre une loi pour organiser les manifestations, ce

qui permettra d'annuler la circulaire interdisant les marches dans la capitale. Pour ce qui est de la mort d'un harraga en Espagne, l'intervenante a assuré que le CNDH compte saisir son homologue espagnol.

Lamia Boufassa

Le courrier-d'Algérie, 18.01.2018, Le ministre de l'Intérieur, Nouredine Bédoui, à Bentalha : «L'État ne laissera tomber ni les Gardes communaux ni les Patriotes !»



«L'État algérien sait être reconnaissant et ne laissera tomber ni les Gardes communaux, ni les Patriotes, ni les citoyens qui ont été à ses côtés dans les moments difficiles !»

Ce sont les propos du ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Nouredine Bédoui, hier, à Baraki, où il était en visite d'inspection à la localité de Bentalha.

«L'État saura reconnaître ceux qui ont été à ses côtés et ne les laissera pas tomber ; c'est un principe de base et ce sont les directives du Président de la République » a-t-il précisé. Concernant les revendications de cette catégorie de paramilitaires, qui ont été à la pointe du combat contre le terrorisme durant les « années de feu », Bédoui a dit que les autorités étudieront toutes les doléances des Gardes communaux et des Patriotes pour les satisfaire dans le cadre de la loi, et chacun aura ses droits entiers. Les gardes communaux, les patriotes et les familles victimes du terrorisme, ont, à plusieurs reprises, fait entendre leurs voies aux autorités, revendiquant un statut spécial et une hausse des retraites pour ceux qui ont atteint l'âge de la retraite ou cumulé des années de lutte antiterroriste.

Ils se sont aussi ligués pour faire front commun et faire entendre leur voix au gouvernement de la manière la plus audible qui soit. Ainsi, les représentants des trois collectifs se sont réunis récemment, pour constituer une «Alliance nationale citoyenne» (ANC), une structure conçue comme un «espace d'échange de visions et de coordination sur la situation du pays et pour défendre les acquis arrachés au prix du sang».

Le premier rendez-vous a réuni les représentants de plusieurs wilayas : celles du Centre (Tizi-Ouzou, Bouira, Alger, Tipasa) de l'Ouest (Chlef, Aïn Defla, Mascara) et de l'Est (Jijel, Constantine, Oum El Bouaghi et Batna).

Au terme de ces premiers échanges, les participants ont convenu de préparer un document consensuel devant résumer les revendications des trois catégories et qui sera adressés aux hautes autorités du pays.

Ces catégories de para-militaires ont essayé de marcher sur Alger, mais ont été empêchés à chaque fois.

I.M. Amine

Algérie-focus, 18.01.2018, Répression des militants de la cause amazighe en 1980 / Ouyahia évoque une erreur et encense Bouteflika



Il aura fallu attendre 38 ans pour qu'un haut responsable de l'État vienne reconnaître que l'annulation de la conférence de Mouloud Mammeri à l'origine de laquelle des troubles et une vague de répression féroce en Kabylie en 1980 était une erreur politique. Cette déclaration inattendue d'Ahmed Ouyahia aurait

pu être saluée si ce dernier ne l'avait pas instrumentalisé pour encenser le président Bouteflika.

C'est lors du discours d'ouverture de la session ordinaire du Conseil national du Rassemblement national démocratique (RND), qui s'est tenu ce jeudi à Alger qu'Ahmed Ouyahia est revenu, 38 ans après, sur les événements du printemps berbère de 1980. Ces tragiques événements et tout ce qui s'en est découlé a pour origine une erreur politique, a-t-il reconnu.

« Il suffit de se rappeler les erreurs politiques survenues en 1980 devant une simple conférence académique de Mouloud Mammeri », a-t-il dit. Cette confession du patron du RND peut être interprétée comme un aveu, mais un aveu biaisé puisque derrière cette déclaration se cache une volonté insatiable de réitérer son allégeance au président de la République.

Dans son discours, M. Ouyahia n'a, bien sûr, pas manqué d'encenser le président Bouteflika en lui attribuant le mérite de s'être dressé contre la décision d'interdire la conférence de Mouloud Mammeri. « Pour l'histoire, un groupe de responsables de l'État ont entendu du Moudjahid Abdelaziz Bouteflika, en personne, qu'il n'était pas d'accord avec la décision d'interdire la conférence et la décision de réprimer les manifestants », a-t-il dit.

Le patron du RND aurait également pu se prononcer sur une autre vague de répression, celle du printemps noir de 2001. Il aurait été plus approprié pour lui de s'avancer sur ce terrain et de reconnaître peut-être que c'était là aussi une autre erreur commise par le pouvoir sous le règne du président Bouteflika.

Par Massinissa Mansour

El watan, 19.01.2018, Les militants du FFS poursuivis à Ghardaïa acquittés par la justice

Accusés entre autres de «constitution d'une association de malfaiteurs, de tentative de renverser le pouvoir et d'atteinte à la sécurité de l'Etat», cinq des six militants du Front des forces socialistes (FFS), poursuivis à Ghardaïa, ont été acquittés hier par la justice, déclare pour El Watan Week-end Me Amine Sidhoum, l'un des avocats qui ont pris leur défense.

«Seul un dossier reste en suspens. Le concerné a déjà déposé un pourvoi en cassation auprès de la Cour suprême. La justice de Ghardaïa ne pourra donc statuer sur son cas que lorsqu'elle recevra la réponse de cette dernière», explique Me Sidhoum. Selon les avocats, le procureur n'avait requis que «l'application de la loi», ouvrant ainsi la voie à l'acquittement.

Mais un événement s'est produit hier lors de l'annonce des jugements et qui a marqué les avocats. L'un des accusés, établi depuis un moment à l'étranger, a été lui acquitté par contumace, ce qui est considéré comme un «précédent dans la justice algérienne», assure Me Sidhoum. «Je ne peux que saluer les décisions de la justice de Ghardaïa que je trouve courageuses et très juste», indique l'avocat.

Meziane Abane

Liberté, 20.01.2018, Droits de l'Homme et gestion de la crise migratoire, Human Rights Watch critique la politique européenne



L'approche sécuritaire adoptée par l'UE dans la gestion du flux migratoire et de réfugiés a même été dénoncée par l'ONU. "Les musulmans ont fait face à une hostilité et une intolérance généralisées", a indiqué HRW.

Human Rights Watch a critiqué une nouvelle fois la politique des droits de l'homme de l'Union européenne (UE) qui s'est montrée en 2017, a-t-elle jugé, prête à les négliger pour des intérêts. "La volonté de l'Union européenne de promouvoir les droits humains à travers son agenda de politique étrangère a souvent été mise à mal par d'autres intérêts, notamment la sécurité nationale, l'accès aux ressources naturelles, le contrôle de la migration et le manque de leadership du Service européen pour l'action extérieure dans le domaine des droits humains", a expliqué le nouveau rapport mondial de l'ONG, lancé à Paris lors d'une conférence de presse jeudi.

Le Rapport mondial de 643 pages, qui examine l'état des droits humains dans plus de 90 pays, a relevé que l'UE et ses États membres se sont trop souvent montrés prêts à négliger les droits humains en 2017, relevant qu'ils ont redoublé d'efforts pour empêcher les arrivées de demandeurs d'asile et de migrants en situation irrégulière et pour déléguer la responsabilité du contrôle de la migration à des pays hors des frontières de l'union, notamment la Libye, exposant ainsi les personnes à des violations de leurs droits humains.

Le rapport déplore qu'en dépit des appels d'une plus grande ouverture des voies de migration sûres et légales, dont le regroupement familial et les visas humanitaires, les institutions et les États membres de l'UE n'ont réalisé de progrès que sur le plan de la relocalisation des réfugiés reconnus, relevant que

les pays membres moins affectés par les arrivées directes sont demeurés peu enclins à partager la responsabilité d'accueil des demandeurs d'asile. Par ailleurs, l'ONG a également critiqué certaines mesures prises dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, qui a frappé un nombre de pays européens qui ont porté atteinte, selon elle, aux droits humains.

Elle cite à cet effet la nouvelle directive de l'UE qui vise à combattre le terrorisme et ne prévoit pas de garanties suffisantes pour protéger la liberté d'expression, faisant observer que suite aux attentats terroristes, le sentiment et la violence racistes, xénophobes et antimusulmans ont persisté à travers toute l'Europe.

“Les musulmans ont fait face à une hostilité et une intolérance généralisées”, a-t-elle indiqué. Dans un entretien accordé à l'AFP, le directeur de Human Right Watch, Kenneth Roth a estimé de son côté que l'Europe ne doit pas, même indirectement, prendre le risque de renvoyer des migrants en Libye, où ils sont traités de manière atroce, Human Rights Watch le rapportait depuis un certain temps déjà : “La manière dont les migrants sont traités en Libye est atroce. Nous recueillons sans cesse des témoignages de travail forcé, d'abus sexuels, de torture”, a-t-il rappelé.

“Personne ne devrait être renvoyé de force en Libye aujourd'hui”, tranche-t-il, le regard perçant derrière ses lunettes rectangulaires, en épinglant l'attitude ambiguë de l'Union européenne. “Les bateaux européens ne renvoient pas les gens en Libye, mais l'Union européenne, en particulier l'Italie, font indirectement ce qu'ils ne peuvent pas faire directement, en formant les gardes-côtes libyens qui ramènent les migrants en Libye”, dénonce M. Roth.

“Il y a plus de migrants qui meurent en Libye qu'en essayant de traverser la Méditerranée”, poursuit-il en citant les chiffres de l'Organisation internationale des migrations (OIM), “ça vous donne une idée de la gravité de la situation”.

R. I./Agences

Liberté, 20.01.2018, Dans son rapport mondial 2018 sur les droits de l'Homme, Human Rights Watch épingle l'Algérie



“Des lois sur la presse répressives, une dépendance des revenus de la publicité émanant du secteur public, ainsi que d'autres facteurs limitent la liberté de la presse”, dénonce HRW.

L'ONG internationale, Human Rights Watch, a dressé un tableau noir de la situation des droits de l'Homme en Algérie, dans son dernier rapport mondial 2018, présenté jeudi à Paris. Toutes les questions liées à la liberté d'expression, de réunion, aux libertés religieuses, aux droits des femmes, des réfugiés et des migrants et de l'orientation et de l'identité sexuelle ont été passées en revue par HRW qui constate qu'“en dépit d'amendements constitutionnels adoptés en 2016, les autorités algériennes ont continué, en 2017, de recourir aux poursuites pénales pour réprimer l'exercice pacifique de la liberté d'expression, utilisant des articles du code pénal qui criminalisent le fait d'injurier le président, d'insulter les agents de l'État et de discréditer l'islam, ainsi que d'autres articles sur la transmission de renseignements à des puissances étrangères”, mettant l'accent sur le fait que “l'interdiction des manifestations à Alger”, dont la dernière en date était la répression sauvage, à l'intérieur même de l'enceinte hospitalière Mustapha-Pacha, dont ont été victimes les médecins résidents, lors d'un rassemblement national dans la capitale. “Des lois sur la presse répressives, une dépendance des revenus de la publicité émanant du secteur public, ainsi que d'autres facteurs limitent la liberté de la presse”, dénonce HRW, rappelant qu'“en 2017, les autorités ont poursuivi un certain nombre d'Algériens en justice pour avoir tenu des propos critiques à leur égard”. Mais ce n'est pas tout. “Jusqu'à présent, de grandes organisations de défense des droits humains telles que la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (Laddh) et le

Rassemblement action jeunesse (RAJ), ainsi que la division algérienne d'Amnesty International, qui ont toutes soumis des demandes d'agrément en bonne et due forme en janvier 2014 comme l'exigeait la loi 12-06, n'ont toujours pas reçu de récépissé certifiant leur légalité”, a dénoncé cette ONG dans ce “rapport mondial” de 643 pages, HRW qui a examiné l'état des droits de l'Homme dans plus de 90 pays. Le rapport de HRW n'a pas manqué d'évoquer la persécution de la minorité religieuse des Ahmadis dont “plus de 266 membres (...) ont été poursuivis en justice depuis juin 2016”, et “certains ont même été emprisonnés pour des périodes allant jusqu'à six mois”. Quid du respect des droits des femmes ? “Le code de la famille algérien continue d'être discriminatoire à l'égard des femmes, en dépit de l'adoption, en 2005, de certains amendements qui ont amélioré les conditions d'obtention par les femmes du divorce et de la garde des enfants. Par ailleurs, l'Algérie a conservé l'article 326 de son code pénal, qui permet à quiconque enlève une personne mineure d'échapper aux poursuites s'il épouse sa victime”, tranchent les rédacteurs de ce rapport qui dénonce aussi le mauvais traitement dont ont été victimes des réfugiés et migrants subsahariens. HRW a rappelé aussi que “l'Algérie a reçu 229 recommandations de la part des autres États” lors de son “troisième examen périodique universel (EPU) devant le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies (CDH), le 8 mai 2017”. Mais l'Algérie “n'a pas accepté de nombreuses recommandations parmi les plus importantes, relatives à l'abolition de la peine de mort, à la ratification du Statut de Rome (qui a établi la CPI), à la dépenalisation des relations sexuelles entre personnes de même sexe, et à la fin des discriminations à l'encontre des femmes, entre autres”. Pis encore, “l'Algérie a continué en 2017 à ne pas satisfaire à des demandes de visite du pays présentées de longue date par le CDH, notamment pour les rapporteurs spéciaux sur la torture, sur les droits de l'Homme dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires et arbitraires, ainsi que pour le Groupe de travail sur les disparitions forcées et involontaires”, a insisté l'ONG.

Lyès Menacer

Le courrier-d'Algérie, 23.01.2018, Ils appellent à un sit-in national à Alger : Les médecins résidents mettent la pression



Alors que le comité intersectoriel, chargé de l'examen et du suivi de la plateforme de revendications des médecins résidents, a été installé, avant-hier, ce corps médical ne lâche pas prise et appelle à un sit-in national, aujourd'hui, au niveau du CHU Mustapha Pacha à Alger.

En grève illimitée depuis près d'un mois, les médecins résidents ne comptent pas faire marche arrière, malgré la réouverture du dialogue avec la tutelle. Ainsi, à travers un communiqué, le Collectif autonome des médecins résidents algériens (CAMRA) a appelé, à observer un sit-in national, aujourd'hui, au niveau du CHU Mustapha Pacha à Alger. « Le mouvement de grève et de boycott du DEMS se poursuivront jusqu'à l'obtention de nos revendications sans concession aucune. Après vote national des médecins résidents algériens, un sit-in national à Alger (CHU Mustapha Pacha) aura lieu le mardi 23 janvier 2018 (aujourd'hui, Ndlr) », peut-on lire sur le dit document. Le sit-in, en préparation depuis quelques jours, verra, encore une fois, la présence de résidents venus de toutes les wilayas du pays. Il convient de rappeler, que le sit-in de protestation observé par les médecins résidents le 2 janvier dernier au niveau du CHU Mustapha a connu une tournure houleuse. En effet, les médecins protestataires avaient tenté d'investir la rue, ce qui a poussé l'impressionnant dispositif policier, mis en place, à intervenir d'une manière «musclée», causant des blessures à plusieurs médecins manifestants. Cet incident a constitué une nouvelle tournure dans le mouvement de protestation, qui se durcit de jour en jour.

Autre action entreprise par les médecins résidents pour renforcer leur mouvement, c'est la marche organisée, hier, au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou. La marche, qui s'inscrit dans le cadre d'une action nationale, a débuté en

milieu de matinée de la faculté de médecine en direction de la wilaya. Selon des témoignages, les services de police ont facilité la progression de cette marche tout au long de l'itinéraire en déviant la circulation automobile. Autrement dit, aucun incident n'a été déploré et la marche s'est déroulée pacifiquement. Les manifestants ont scandé plusieurs slogans, à l'instar de « Jusqu'au bout, résident toujours debout », ou encore « les principes ne se vendent pas ».

Autre point qu'il convient de souligner dans le dossier des médecins résidents, c'est la tenue de la première réunion demain du comité intersectoriel chargé de l'examen et du suivi de la plateforme de revendications de ce corps médical. Cette réunion sera consacrée « exclusivement » à la question du service civil.

En effet, dans un compte-rendu relatif à la réunion d'installation du dit comité, avant-hier, le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière a fait savoir que la première réunion du comité aura lieu ce mercredi et sera consacrée à la question du service civil. Tout en faisant savoir qu'un planning de réunions thématiques a été arrêté en commun accord, le ministère a affirmé que les dates de la tenue des autres réunions thématiques seront fixées lors de la prochaine réunion de travail. Ainsi, selon le compte-rendu, « il a été convenu que les représentants dans ces réunions communiqueront au plus tard le 22 janvier 2018 (hier, Ndlr) leur plateforme de revendications exhaustive et écrite accompagnée de leur propositions de solutions, qui sera transmise, par le ministre de la Santé, à l'ensemble des représentants des autres départements ministériels, membre du comité ».

Pour rappel, les médecins résidents revendiquent la suppression de l'obligation du service civil, ou son réaménagement.

Le logement de fonction figure aussi parmi les revendications. Garanti par les dispositions du service civil, celui-ci, en pratique, n'est que rarement fourni aux nouveaux médecins spécialistes. Aussi, les protestataires revendiquent de pouvoir jouir des mêmes droits que tous les citoyens vis-à-vis du service national, sans oublier l'amélioration de la formation scientifique et des conditions de travail.

Lamia Boufassa

Liberté, 23.01.2018, Ils se donnent rendez-vous au CHU Mustapha-pacha, Sit-in non-stop des médecins résidents aujourd'hui à Alger



Les médecins résidents des 12 CHU des wilayas du nord du pays se sont donné le mot pour se joindre au rassemblement prévu à l'hôpital Mustapha-Pacha pour réitérer leurs doléances socioprofessionnelles.

Les médecins résidents, violemment matraqués le 3 janvier dernier à Alger, ne décolèrent pas. Ils organisent ce matin dans l'enceinte du CHU Mustapha-Pacha un grand rassemblement pacifique de protestation pour dénoncer, indiquent-ils, l'indifférence et la fuite en avant du ministère de la Santé. Le nouveau sit-in se veut une autre démonstration de force du Collectif autonome des médecins résidents algériens (Camra). "Mardi (aujourd'hui, ndlr), ce sera un autre jour de protestation pacifique à l'intérieur du mythique hôpital Mustapha. Ce sit-in est, en fait, une réponse sèche au ministère de tutelle quant à l'état de santé de notre mouvement. Ce sit-in donnera encore un nouveau souffle au mouvement de protestation qui approche de son troisième mois. J'assure le ministre que notre détermination est inébranlable. La fuite en avant des pouvoirs publics est une autre source de mobilisation des résidents. Rien n'arrêtera cette grève, sauf un engagement écrit noir sur blanc par le ministère de la Santé", dénoncera le Dr Belhi chargé de la communication au Camra. Les résidents viendront en force des 12 CHU des wilayas du nord du pays, pour réitérer leurs doléances socioprofessionnelles. "Ce rassemblement se tiendra toute la journée de mardi. Les 15 000 résidents resteront mobilisés sur les lieux jusqu'à mercredi matin. Le jour de la tenue d'une nouvelle réunion du comité pluridisciplinaire. Un sit-in ouvert et non-stop. Tout sera décidé à l'issue de la réunion de ce mercredi avec le ministre Hasbellaoui. Pour nous, c'est une réunion cruciale. Elle sera

consacrée au dossier du service civil”, précisera, pour sa part, le Dr Taïleb. En effet, les délégués du Collectif autonome des médecins résidents algériens iront, demain, mercredi, à la deuxième réunion du comité intersectoriel, sans espérer obtenir quelque chose de concret au vu des discussions tenues dimanche dernier. Les 12 délégués du Camra sont sortis, dit-on, de la première réunion, déçus. C’est le retour à la case départ. “Il est inconcevable de venir à une réunion de négociations sans s’informer, au préalable, de la teneur des doléances des protestataires. Nous avons passé quatre heures à répéter nos doléances. Des membres du comité, des syndicats et autres représentants des ministères concernés par notre dossier nous ont dit qu’ils ignoraient nos doléances, alors que notre cause fait toujours les unes des journaux depuis le 14 novembre 2017. Pour nous, c’est clair, ils sont venus juste pour tenter de casser le mouvement”, peste le représentant du Camra. Plus loin, les médecins résidents tiennent à remettre les pendules à l’heure quant à la composante de ce comité intersectoriel dans lequel siègent même des syndicats qui ne sont pas les bienvenus pour le Camra. “Nous précisons à M. le ministre qui copréside ce comité pluridisciplinaire, que nous n’avons besoin ni d’intermédiaires et encore moins d’avocats pour défendre notre cause. Le collectif est capable de dialoguer et de négocier avec les membres des ministères concernés par notre dossier.”

Convaincus de la justesse de leur cause, les futurs spécialistes rappellent, enfin, que les revendications exprimées renseignent bien sur le mal profond qui ronge le secteur de la santé en Algérie.

Hanafi H.

Huffpostmaghreb, 23.01.2018, Les forces de sécurité empêchent les médecins résidents de rallier leur rassemblement à Alger



Après avoir entravé la marche des retraités de l'armée, les forces de sécurité ont décidé d'empêcher aussi l'arrivée des médecins résidents à Alger. Un dispositif spécial a été mis en place pour filtrer leur arrivée dans la capitale pour prendre part au grand rassemblement prévu ce 23 janvier à l'Hôpital Mustapha-Bacha.

Dès la mise en place de ce dispositif dans la soirée du lundi, le collectif des résidents algériens (Camra) a dénoncé la chasse au médecin. Le Camra "s'indigne et dénonce les agissement des forces de l'ordre qui embarquent nos confrères en ce moment même sans aucune raison alors qu'ils ont tout simplement fait le déplacement de loin pour assister au SIT IN national qui aura lieu demain matin au sein même de l'hôpital Mustapha Bacha."

Dans le même document, la Camra relève aussi "l'empêchement de plusieurs autres médecins résidents de prendre des moyens de transport tel que le train de Annaba vers Alger, où se sont carrément les contrôleurs de train qui dénoncent la présence de MÉDECINS dans ce moyen de transport commun. Par la suite 6 autres résidents se sont fait descendre du Train à EL HROUCH (SKIKDA) et laissé livrés à eux même."

Sur les réseaux sociaux, les médecins témoignaient de ce qui leur arrivait s'étonnant q'un tel traitement soit réservé à des participants à un sit in dans une enceinte hospitalière et non une marche dans la capitale.

Rédaction du HuffPost Algérie

Algérie-part, 23.01.2018, “Nous n’avons pas peur” : imposante marche des Médecins Résidents au CHU Mustapha Bacha à Alger

Après Oran et Tizi-Ouzou, les médecins résidents reviennent à Alger. Ils ont tenu, depuis ce mardi matin une immense manifestation au niveau du CHU (Centre-hospitalo-universitaire) Mustapha Pacha d’Alger. Des milliers de ces jeunes médecins ont, d’abord, commencé par tenir un rassemblement avant de décider, en fin de compte, de se contenter d’une manifestation à l’intérieur de l’hôpital.

Leur représentant, le CAMRA (Collectif autonome des médecins résidents algériens) a décidé d’éviter l’affrontement avec les forces de l’ordre. La décision a donc été prise de rester à l’intérieur de l’enceinte hospitalière.

Les médecins ont brandi des banderoles rappelant leurs revendications. A commencer par la suppression du service civil sous sa forme actuelle et la possibilité de bénéficier de la dispense du service militaire au même titre que les autres jeunes algériens.

Pourtant, la veille, la police et la gendarmerie ont fait descendre des trains et bus des dizaines de jeunes médecins venus de l’intérieur du pays. Une attitude qui a vite été dénoncée par le collectif des médecins résidents. “Le Collectif autonome des médecins résidents algériens s’indigne et dénonce les agissements des forces de l’ordre qui ont procédé ce soir et en TENUES CIVILES, a des interpellations ARBITRAIRES de nos confrères, et ce, sans aucune raison valable, alors qu’ils effectuaient des déplacements vers la capitale pour assister au Sit-in national qui se tiendra demain (ce mardi, NDLR), 23 janvier 2018 au niveau de l’hôpital Mustapha Bacha”, a indiqué le communiqué du CAMRA.

Lundi, des centaines de médecins résidents ont arpenté les rues de la ville de Tizi-Ouzou pour accentuer la pression sur le gouvernement qui tarde à répondre aux doléances de ces futurs médecins spécialistes. Ces derniers observent une grève depuis plusieurs semaines et leur lutte prend des dimensions politiques depuis la violente répression policière dont ont été victimes récemment des médecins résidents à Alger.

Saïd Sadia

El watan, 23.01.2018, Des médecins résidents empêchés de se rendre à Alger



Les forces de sécurité ont procédé, hier soir, à des interpellations parmi les médecins résidents venus des wilayas de l'est du pays pour participer au sit-in prévu, ce matin mardi, au CHU Mustapaha Pach à Alger.

Le Collectif autonome des médecins résidents algériens (Camra) a dénoncé dans un communiqué « les agissements des forces de l'ordre qui ont procédé en tenues civiles à des interpellations arbitraires de nos confrères, et ce, sans aucune raison valable alors qu'ils effectuaient des déplacements pour assister au sit-in national qui se tiendra demain 23/01/2018 (aujourd'hui ndlr) au niveau de l'hôpital Mustapaha ».

Selon le Camera, « plusieurs autres médecins résidents ont été privés de moyens de transport tel que le train Alger-Annaba où des contrôleurs (de la SNTF) ont signalé aux forces de sécurité la présence de médecins ». Le Collectif s'est interrogé « Est-ce que être médecin est devenu un crime en Algérie ? ».

Toutefois, ces atteintes à la liberté de circulation n'ont pas empêché des centaines de médecins résidents à prendre part au sit-in de protestation organisé ce matin à l'intérieur du CHU Mustapha Pacha.

Le Premier ministre Ahmed Ouyahia, qui s'exprimait samedi dernier en sa qualité de SG du RND, a affirmé que les marches demeureront interdites à Alger. Pis encore, le Premier ministre a pris la défense des éléments de la police qui ont fait, en usant de leurs matraques, plusieurs blessés parmi les médecins lors d'une manifestation organisée le 3 janvier dernier à Alger.

Pour rappel, les forces de sécurité ont empêché, dimanche dernier, les retraités de l'armée d'entrer à la capitale.

Farouk Djouadi

Liberté, 23.01.2018, Meziane Malek, coordinateur national des retraités et radiés de l'ANP, "La radicalisation du mouvement n'est pas à écarter"

Les retraités, radiés et autres infirmes de l'Armée nationale populaire (ANP) ne veulent pas se laisser abattre et comptent radicaliser leur mouvement. C'est, du moins, ce qu'a affirmé Meziane Malek, président de la Coordination nationale des retraités et des radiés de l'ANP : "Nous allons nous réunir prochainement pour décider des suites à donner à notre mouvement, mais une chose est certaine, nous n'allons jamais nous taire." Interrogé à propos d'une éventuelle radicalisation de leur mouvement, M. Malek soulignera que "face au mutisme des autorités, je pense que seule la mobilisation peut payer". "Ils peuvent nous interdire de marcher une fois, deux fois, mais pas éternellement. Quoi qu'il en soit, nous allons aviser dans les prochains jours, mais je pense que nous allons vers plus de mobilisation", a-t-il soutenu.

Concernant la mobilisation de ses "troupes", Meziane Malek affirme qu'elle demeure intacte. "Nous sommes en contact régulier avec la base et la mobilisation, et surtout, la concertation a toujours eu lieu", a-t-il tenu à souligner. Néanmoins, et malgré sa confiance dans l'institution militaire, notre vis-à-vis note que ses camarades et lui restent "vigilants". "Certes, nous avons confiance dans le commandement de l'ANP, mais il n'en demeure pas moins que nous restons vigilants, et si les choses n'évoluent pas dans le bon sens, nous allons réfléchir à d'autres actions", a-t-il admis. Pour notre interlocuteur, les services du ministère de la Défense (MDN) observent un "silence radio". "Les responsables de la Caisse nationale des militaires nous ont, à dire vrai, tranquilisé et nous les remercions pour leur sollicitude. Cependant, nous attendons toujours des signaux forts de la part de notre institution." S'agissant des revendications exprimées, le président de la Coordination nationale des retraités et des radiés de l'ANP énumère la prise en charge médicale dans des structures adaptées, ainsi que la revalorisation de la pension d'invalidité et l'allocation destinée à la tierce personne, laquelle, souligne-t-il, se situe actuellement entre 1 500 et 2 500 DA.

RAMDANE B.

Algérie-focus, 24.01.2018, Justice/Le tribunal de Bir Mourad Rais à Alger juge illégale la grève des médecins résidents



Les choses risquent de se compliquer d'avantage dans le secteur de la santé au sujet de la grève des médecins résidents. En effet, saisi par le ministère de la Santé et statuant en référé, le tribunal administratif de Bir Mourad Rais à Alger a jugé aujourd'hui «illégal» la grève des médecins résidents. Le tribunal a également ordonné «l'évacuation des lieux occupés par les grévistes». Ce qui pourrait éventuellement conduire à des affrontements dans le cas où les résidents n'accepteraient pas de se soumettre à cette injonction. Si, dans un premier temps, ces médecins avaient opté pour des grèves cycliques de deux jours par semaine, depuis la répression qu'ils ont subie, le 3 janvier dernier, au CHU Mustapha Bacha, d'Alger, de la part des policiers, ils ont radicalisé leur mouvement en entamant une grève ouverte. De plus, le ministère de la Santé n'a pas, jusque-là, répondu favorablement à leurs doléances qui s'articulent essentiellement autour des conditions d'exercice de leur métier et du service civil. En tous cas, ce verdict intervient alors que les deux parties, tutelle et Collectif des médecins résidents, ont entamés des négociations. D'ailleurs, le Comité intersectoriel pour la prise en charge des revendications des résidents a tenu, aujourd'hui, sa deuxième réunion. Hier, un rassemblement national a eu lieu au CHU Mustapha. Le Camra (Collectif autonome des médecins résidents algériens) a dénoncé l'attitude des services de sécurité qui ont empêchés les «résidents» de plusieurs wilayas de rejoindre la capitale. Les tensions vont probablement s'exacerber d'avantage dans les jours à venir.

Elyas Nour

Le monde, 28.01.2018, Migrants : deux femmes meurent en Méditerranée, de nombreux disparus



Des associations d'aide aux migrants ont déploré une journée tragique samedi. Les garde-côtes italiens ont recensé 800 personnes sauvées en Méditerranée centrale.

Deux femmes sont mortes et de nombreuses personnes sont portées disparues et «présumées noyées», ont annoncé samedi 27 janvier SOS Méditerranée et Médecins sans frontières (MSF). Les associations sont parvenues à sauver 83 migrants lors d'une opération en Méditerranée.

«Journée tragique en Méditerranée. L'Aquarius (bateau affrété par SOS Méditerranée) a été mobilisé pour le sauvetage d'un canot pneumatique dégonflé», annonce l'association de sauvetage en mer sur Twitter.

«Des personnes étaient déjà dans l'eau. 83 personnes sauvées et en sécurité à bord. Deux femmes n'ont pas pu être ranimées et laissent deux enfants orphelins », ajoute la même source. MSF, partenaire de l'opération à bord de l'Aquarius, précise que « de nombreuses personnes sont portées disparues et présumées noyées, parmi lesquelles des enfants».

800 personnes sauvées samedi

L'équipe médicale de MSF a ranimé six enfants, trois bébés, un enfant de 4 ans et deux autres de 7 ans. «Leurs efforts ont été vains en revanche pour deux femmes qui n'ont pas survécu», rapporte SOS Méditerranée.

Le Monde.fr avec AFP | 28.01.2018 à 13h46